



**LA RÉGION S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ**

**ENTRE**

**PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP(S)**

**ET**

**PERSONNES VALIDES**

**Conseil régional d'Ile-de-France**

13 février 2014

**Sommaire :**

L'Agenda 22, c'est quoi ?	2	Santé	10
Edito de Laure Lechatellier	3	Action sociale	11
Lycées	4	Citoyenneté	12
Enseignement supérieur et Recherche	5	Culture	13
Formation professionnelle et apprentissage	6	Sports	14
Emploi	7	Tourisme et Loisirs	15
Mobilité et transports	8	Coopération internationale	16
Logement	9	Région responsable	17

## **L'Agenda 22, c'est quoi ?**

D'où vient l'Agenda 22 ? Il s'agit du nom donné *a posteriori* aux « 22 règles standard sur l'égalité des chances des personnes handicapées » adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993. C'est un outil de structuration d'une politique globale en matière de handicap.

### **Un bilan de l'action régionale**

La Région intervient depuis 1999 dans le domaine du handicap selon une dynamique progressive. A titre d'exemple, le budget de la politique sociale régionale réservé à l'investissement dans le secteur du handicap a sextuplé.

Dès 2004, le conseil régional a affirmé sa volonté d'associer en amont les personnes en situation de handicap dans le processus d'élaboration des politiques régionales, et de favoriser les conditions de leur intervention citoyenne. Cette volonté s'est concrétisée par la mise en place d'un Conseil consultatif du Handicap (CCH) en 2010.

### **Une nouvelle politique globale et transversale**

L'Agenda 22 est un cadre stratégique visant à l'accessibilité des personnes en situation de handicap à tout dans tous les domaines de la vie, au même titre que tout autre citoyen, par un suivi opérationnel transversal des réalisations concrètes en ce sens.

C'est un changement total d'approche, avec le passage d'une vision sectorielle du sujet (lycées et handicap, transports et handicap, sports et handicap, etc.) à une vision globale qui permet de penser l'accessibilité universelle tout au long de la vie.

Il permet de donner aux Franciliennes et Franciliens une vision claire et pédagogique des politiques publiques et des actions menées par la Région en faveur des citoyennes et citoyens en situation de handicap.

### **Une évaluation permanente pour améliorer nos politiques**

L'Agenda 22 se construit progressivement : le document formalisé est évolutif car il doit s'enrichir en permanence des contributions des partenaires, des expériences réalisées sur les territoires, de l'évaluation des actions proposées, des innovations techniques et technologiques, de l'évolution de la loi.

Un comité de pilotage sera chargé d'évaluer les actions recensées dans l'Agenda 22 et de proposer des évolutions, en lien avec le CCH, le CRJ, le CESER. Un bilan sera présenté annuellement en Commission permanente.

**L'Agenda 22 a été adopté par le Conseil régional le jeudi 13 février 2014.**

## EDITO

La mise en place d'un « Agenda 22 » était une promesse de campagne en 2010, c'est désormais un engagement tenu ! Ce document, fruit d'un long travail en transversalité, est source d'une grande fierté.

La question du handicap est une priorité régionale, un souci de tous les instants. Avec l'explosion des maladies chroniques et le vieillissement de la population, la question de l'accessibilité universelle n'est plus seulement celle des personnes en situation de handicap. Nous pouvons toutes et tous connaître un handicap ou une baisse de nos capacités fonctionnelles, sensorielles ou psychiques, provisoires ou définitives. L'accessibilité universelle est donc une question d'égalité, au bénéfice de toutes et tous.

Nous vivons, et c'est appréciable, un changement de notre rapport au handicap. Il ne doit plus être un obstacle, un empêchement, ou le moins possible. L'effort ne doit plus porter sur la personne, mais sur le collectif. C'est la différence entre l'intégration et l'inclusion. Dans ce domaine comme dans la lutte contre toutes les discriminations, la Région accompagne le changement de paradigme vers une société inclusive, respectueuse de l'identité de chacune et chacun, préoccupée par toute forme d'exclusion de l'exercice de la citoyenneté.

Ce que l'on appelle handicap peut aussi être une opportunité de questionner notre rapport au monde et à notre environnement. Il met en lumière son hostilité mais aussi sa diversité. Ce questionnement est particulièrement visible dans le domaine des arts et de la culture.

La région Ile-de-France entend répondre aux attentes des Franciliennes et des Franciliens pour une politique ambitieuse en matière d'égalité et d'inclusion sociale. Cette politique est encore imparfaite et incomplète. C'est tout l'enjeu de cet Agenda 22 qui met en place les moyens d'évaluer et de perfectionner nos politiques publiques obligatoires et volontaristes pour les rendre plus pertinentes et efficaces.

L'Agenda 22 est un outil opérationnel vivant. Il n'a pas vocation à figer les actions de la Région, bien au contraire. Il ouvre un espace de dialogue permanent pour co-construire les politiques publiques. Ce travail associe étroitement le Conseil consultatif du handicap (CCH).

Rendez-vous est donc pris dans un an pour la première évaluation de cet Agenda 22, et pour ses premières évolutions.

**Laure LECHATTELLIER**  
Vice-présidente chargée de l'Action sociale, des  
Formations sanitaires et sociales, de la Santé,  
et du Handicap.



## Lycées

L'ambition de la Région est simple : toutes les lycéennes et tous les lycéens doivent pouvoir suivre leur scolarité dans des conditions optimales.

Pour s'en donner les moyens et dans une démarche volontaire, l'Exécutif régional a inscrit dans le Plan prévisionnel d'investissement 2012-2022, un programme dédié « d'opérations de mise en accessibilité handicap » priorisées sur **122 établissements franciliens**, assorti d'une enveloppe budgétaire de **350 millions d'euros** sur dix ans. Il vise à la mise en accessibilité d'un nombre maximal de lycées franciliens.

La Région attribue également des **matériels spécialisés** aux élèves en situation de handicap(s) (moteur, sensoriel, psychique) au titre de demandes individuelles et des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). 82 000€ de subventions ont été attribuées en 2012.

Par ailleurs, la Région prépare une **cartographie de l'accessibilité des filières de formation** par bassin de formation, afin de faciliter l'orientation des élèves en situation de handicap.

### Zoom sur

#### **L'Établissement régional adapté (EREA) Toulouse Lautrec à Vaucresson (92)**

L'établissement régional adapté Toulouse Lautrec de Vaucresson dans les Hauts-de-Seine, construit en 1979, propose aux élèves à mobilité réduite, pour certains très lourdement, un lieu de vie et d'enseignement adapté à leurs besoins tout au long de leur scolarité, du cours préparatoire au BTS. Il favorise la mixité des élèves en accueillant également des élèves valides. 360 élèves sont accueillis, de la maternelle au lycée.

La Région a investi 70 millions d'euros dans la rénovation et la restructuration de l'établissement afin d'améliorer le confort des élèves. Le projet permet notamment une nette diminution des temps de déplacements à l'intérieur de l'EREA. La fonctionnalité et la dimension des locaux ont été minutieusement programmées autour des équipements techniques d'aujourd'hui. Ceux-ci permettent de faciliter la vie et le confort des élèves en situation de handicap et de celles et ceux qui les accompagnent.

## Enseignement supérieur et Recherche

La politique régionale en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur fixe comme priorité première l'**amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiantes et étudiants**.

La région veille à l'accessibilité des Maisons de l'étudiant, bibliothèques, locaux de recherche qu'elle finance. Ainsi l'intégralité des logements prévus à la **Maison de l'Ile-de-France**, qui sera construite à la Cité internationale Universitaire de Paris, seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le dispositif de **démocratisation de l'enseignement supérieur** prévoit une aide au financement de projets d'accompagnement des étudiants pour l'accès ou la poursuite d'études supérieures. Ainsi en 2013, les associations « Baissez les barrières » et « Paroles Voyageuses » ont bénéficié d'un soutien régional pour leurs interventions respectives auprès des étudiants en situation de déficiences visuelle et auditive souhaitant poursuivre des études de droit.

Concernant les **Formations sanitaires et sociales**, outre le travail d'aménagement du bâti, la région travaille actuellement à la mise en accessibilité du site internet de gestion des bourses dont elle a la charge. La région accompagne également les étudiants sourds qui souhaitent suivre une formation d'Educateurs Jeunes Enfants.

Côté **recherche**, le handicap a été désigné comme thématique annuelle sur les appels à projets des programmes de soutien à la recherche et l'enseignement supérieur pour l'année 2013-2014. A titre d'exemple, un million d'euros a été attribué pour 10 allocations doctorales dont les travaux de recherche portent sur la question du handicap.

La Région soutient également des projets renforçant le **dialogue entre science et société**, notamment le projet « Handicoyen : Handicap science et Société à l'école » porté par l'association La Main à la Pâte.

### Zoom sur

#### L'association « Baisser les barrières » -

Créée en 2004, l'association « Baisser les Barrières » accompagne les **jeunes en situation de handicap visuel à l'université**. Elle privilégie les actions concrètes facilitant leur insertion dans les lieux de vie, en mobilisant les moyens humains et matériels appropriés.

Dans le cadre de son action de démocratisation de l'enseignement supérieur, la Région a soutenu en 2013 l'association à hauteur de 20 000€ pour un projet de mise à disposition d'un fonds documentaire d'**ouvrages universitaires juridiques numérisés** à destination des étudiants en droit.

Site : <http://www.baisserlesbarrieres.org/>

## Formation professionnelle et Apprentissage

Les personnes en situation de handicap subissent plus fortement le chômage de longue durée que les personnes valides. Le **Schéma régional des formations 2007-2013** définit comme objectif de faciliter l'accès de ces personnes à tous les dispositifs de la formation professionnelle.

Afin de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à ses dispositifs de droit commun, les « **Cap Emploi** », qui accompagnent les demandeurs d'emploi en situation de handicap, sont dorénavant prescripteurs des dispositifs régionaux tels que « Avenir Jeunes », le programme régional qualifiant « Compétences », les « Chéquiers qualifiant », etc.

La région Ile-de-France assure également la prise en charge de la rémunération des stagiaires Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés (DETH) en formation dans huit « **Centres de Rééducation Professionnelle** » (CRP), spécifiquement dédiés aux Travailleurs handicapés. Cela représente plus de 2000 stagiaires par an pour un budget de 20 millions d'euros.

Enfin concernant l'**apprentissage**, un « kit handicap », boîte à outil proposant un panorama des acteurs et des aides existantes a été mis à disposition des Centres de formations des apprentis (CFA). Une formation spécifique est également proposée dans le cadre de l'Office régionale de formation des personnels de CFA.

### Zoom sur

#### L'Association Régionale pour l'Intégration des Sourds

La région Ile-de-France soutient l'action développée par l'**Association Régionale pour l'Intégration des Sourds** (ARIS) dans le cadre du dispositif « Appui à l'orientation professionnelle des actifs ». Son objectif est de favoriser l'accessibilité aux prestations régionales de formation et à l'emploi pour les personnes sourdes et malentendantes.

Dans les différentes étapes de l'insertion professionnelle (définition du projet, recherche d'emploi, entretien d'embauche), des professionnels qualifiés et expérimentés recrutés par ARIS délivrent des prestations comme l'intégration en LSF, le codage LPC, la prise de notes, l'information, etc. En 2012, près 1000 personnes ont bénéficié de ces prestations, essentiellement des personnes à faible niveau de qualification (niveau IV ou V).

La Région a soutenu cette action à hauteur de 80 000€ en 2013.

Site : <http://www.arisfrance.fr/>

## Emploi

En juin 2013, on comptait en Ile-de-France **43 065 demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés** selon l'AGEFIPH (Association de gestion paritaire du fonds pour l'insertion des personnes handicapées).

La Région consacre des dépenses d'investissement relatives à la création, l'extension, la restructuration et l'équipement des **ESAT** (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et des **entreprises adaptées** permettant aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs capacités.

La Région est également partie prenante du **Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés** (PRITH) qui réunit tous les acteurs du secteur pour définir une approche coordonnée et assurer une complémentarité des actions et des dispositifs.

### Zoom sur

#### L'ESAT « La vie en herbes » de Marcoussis (91)

L'ESAT « La vie en herbes » accueille 75 personnes en situation de **handicap psychique ou mental**, dans une plaine agricole au cœur du département de l'Essonne (région du Hurepoix, autrefois appelée la « vallée de la fraise ») sur la commune de Marcoussis.

La région a soutenu à hauteur de **300 000€** (42,44%) le projet de rénovation du bâtiment existant pour améliorer le confort d'utilisation tout en réduisant les coûts énergétiques et d'entretien. Ces travaux s'inscrivent en cohérence avec le projet global « La Vie en Herbes » qui permet à l'établissement de produire des **plantes médicinales et aromatiques bio**, de les transformer et de les commercialiser en tisanes.

Site : <http://www.fondation-amisdelatelier.org/etablissements/esat-la-vie-en-herbes>

## Mobilité et Transports

Les difficultés d'utilisation des **transports collectifs** sont fréquentes pour les personnes en situation de handicap. C'est plus encore le cas en Ile-de-France. Absence de rampes d'accès, d'ascenseurs, chemins étroits, seuils, accueil humain inadapté mais aussi attitudes négatives des autres usagers sont autant d'**obstacles** aux déplacements des personnes en situation de handicap.

Pour palier ces carences, la Région a voté en 2011 le protocole-cadre financier du **Schéma Directeur d'Accessibilité** (SDA). Il s'agit de rendre accessibles **143 gares** du réseau ferroviaire de Réseau Ferré de France exploité par la SNCF (certaines gares des lignes RER - B nord, C, D et E à l'est - et du réseau Transilien - lignes H, J, L, N, P et R), et ce sur un total de 207 gares du réseau dit de référence.

Ce dispositif ne concerne que les gares existantes du réseau, l'accessibilité étant prise en compte de facto dans la définition des nouveaux projets de gares et de pôles multimodaux, à l'image de la future gare « Rosa Parks ».

A ce stade, plusieurs gares sont en travaux depuis 2013, notamment Maisons Alfort – Alfortville, Enghien les Bains, Le Bras de Fer, Yerres, Boussy Saint Antoine, La Garenne-Colombes, Parc des Expositions, Chaville RG.

Le montant total de l'opération s'élève à 1,454 milliards d'euros (2009) dont **363,5 millions d'euros pour la Région** (25%). Depuis 2011, la région a affecté 35 millions d'euros, et 20 millions sont prévus pour 2014.

La Région soutient également le service **PAM « Pour Aider à la Mobilité »**. Il s'agit d'un service de transport collectif à la demande pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent utiliser des transports collectifs encore inaccessibles. La Région cofinance ce dispositif à hauteur de 13,5 millions en 2014 (montée en charge progressive).

### Zoom sur

#### La gare RER E de Gagny (93), un modèle d'accessibilité

Grâce à une démarche pionnière, la gare de Gagny est un « site démonstrateur » de l'accessibilité des gares franciliennes aux personnes à mobilité réduite. Elle a en effet été dotée de tous les équipements prévus par la législation ou recommandés par les directives européennes. Elle a en outre bénéficié d'équipements complémentaires existants sur le marché (borne d'alarme à faible hauteur, automate de vente surbaissé) ainsi que de prototypes expérimentaux (plan relief de la gare et du quartier, bandes de guidage au sol, balises sonores pour l'orientation des personnes non ou mal voyantes). 3,275 millions d'euros HT ont été affectés par la Région pour la rénovation de cette gare.



## Logement & Hébergement médico-social

La Région impose la réalisation de 5 % de logements directement adaptés aux personnes en situation de handicap dans les programmes de création de **nouveaux logements sociaux** familiaux et de résidences pour jeunes et étudiants qu'elle accompagne financièrement. Un **bonus** est également prévu pour les programmes allant au-delà de ce seuil.

La Région soutient la création de **résidences sociales** de type maisons relais/pensions de famille, résidences accueil avec services, domiciles collectifs avec services et assistance éventuelle d'une équipe pluridisciplinaire, unités de logements spécialisés pour le logement exclusif de personnes en situation de handicap. Cette offre de logement s'adresse plus souvent aux personnes affectées d'un handicap psychique.

Sur le volet médico-social, le soutien de la Région a permis depuis 2004 la création de **2 400 places** (tous handicaps confondus) par la création et la modernisation des services spécialisés pour **enfants et jeunes handicapés** et de services d'éducation spéciale. 44 millions d'euros ont été consacré à cette politique volontariste pour 198 établissements soutenus dont 29 orientés « autisme » et 28 orientés « polyhandicap ».

La Région participe également en investissement à la création, la modernisation (ou restructuration) et l'équipement des **établissements médicalisés d'hébergement pour adultes handicapés** – tels que les Maisons d'accueil spécialisées (MAS) et les foyers d'accueil médicalisés (FAM).

Enfin, la Région attribue des subventions aux **fonds départementaux de compensation du handicap** des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) d'Ile-de-France pour répondre aux demandes d'acquisition d'aides techniques, d'appareillages, d'assistance animalière ou d'**adaptation des logements** au handicap, à l'exclusion de toute autre aide.

En 2013, **383 logements ont été adaptés** en Ile-de-France grâce au soutien de la Région (1,140 millions d'euros), ce qui porte le bilan à 2069 logements depuis le lancement du dispositif en 2004.

### **Zoom sur :**

#### **Le foyer de la ferme « La Lendemain » aux Molières (91)**

La Région a soutenu à hauteur de 726 000 € la création d'un **foyer d'accueil médicalisé** de 24 places pour adultes atteints d'autisme ou de troubles envahissants du développement (TES) adossé à une ferme agricole et artisanale aux Molières (Essonne). Il s'agit d'un habitat totalement HQE de taille familiale. Les résidents auront accès à une formation professionnelle à leur mesure en réalisant des petits travaux agricoles, en gérant les vergers, les potagers, en assurant l'entretien des animaux et en participant à des tâches d'artisanat.

Site : <http://www.la-lendemain.fr/>

## Action sociale

Le montant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est encore aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Les personnes en situation de handicap connaissent plus facilement la précarité et l'exclusion. Une réponse spécifique est donc nécessaire.

La Région soutient des projets destinés aux **personnes précaires** en situation de handicap, tout au long de l'année. En 2013, 21 projets ont été soutenus pour un montant de 288 000 euros.

La Région finance aussi des projets de soutien aux **aidants familiaux**. En 2012, dans le cadre de la Grande cause régionale d'Action sociale, la Région a soutenu **16 projets** de prévention des risques sociaux et de santé des aidants familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de personnes en situation de handicap. Ces projets associatifs apportaient une réponse au besoin de recul et de répit de l'aidant, œuvraient à la prévention des ruptures familiale, sociale et professionnelle dont la lutte contre la maltraitance au sein du couple aidant-aidé, le soutien à la relation familiale, la lutte contre l'isolement social de l'aidant, le soutien et l'aide à la réinsertion professionnelle de l'aidant.

### Zoom sur

#### La Fédération nationale des Accidentés de la vie et Handicapés (FNATH)

En 2013, la Région a aidé financièrement à hauteur de 25 000€ le développement de l'accompagnement juridique des personnes handicapées dans 7 départements d'Ile-de-France par l'équipement des **permanences d'accueil de la Fédération nationale des Accidentés de la vie et handicapés (FNATH)**.

Cette association reçoit chaque année 3 000 bénéficiaires, en situation de handicap ou accidentés de la vie, les conseille juridiquement sur les moyens de préserver leur poste professionnel, ou de le quitter avec les indemnités nécessaires, et les accompagne dans leurs démarches pour retrouver un emploi (rédaction de CV, de lettre de motivation etc.).

Site : <http://www.fnath.org/>

#### Les Médiateurs dans la Ville

Dans le cadre de la Grande cause régionale d'Action sociale 2013, la Région a soutenu à hauteur de 21 000€ le projet de l'association « Les Médiateurs dans la Ville » sur la prévention du **risque de maltraitance** dans la relation aidé/aidant familial de personnes en situation de handicap par l'accès au règlement amiable des conflits.

40 familles ont été accompagnées dans le cadre de cette action.

## Santé

La moitié des personnes en situation de handicap, ayant déclaré avoir ressenti des difficultés d'**accès aux soins** et des **discriminations pour raison de santé**, citent de nombreux a priori sur le handicap ou l'état de santé. Aussi la Région a décidé d'intervenir de manière volontariste sur le champ de la santé. Elle fait sienne la définition de la santé de l'OMS : « comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La Région intervient dans **l'information et la prévention en matière de santé**, et a dans ce cadre soutenu plusieurs associations traitant du handicap :

- l'association « PRO-MUSICIS » sur l'organisation de concerts pour les personnes en souffrance, notamment malades, handicapées, âgées ou détenus, dans un but de prévention en matière de santé et d'équilibre psychologique ;
- l'«Union nationale des associations des amis et des familles de malades psychiques» (UNAFAM) sur la prévention en santé mentale destinée à l'entourage des adolescents et des jeunes adultes en Ile-de-France ;

La Région soutient également la création, l'extension et l'équipement de **structures d'exercice collectif de santé** (centres de santé, maisons de santé) en veillant à leur mise en accessibilité.

### Zoom sur

#### La Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF)

La Région a attribué en 2013 une subvention de 100 000€ à la « Fondation Santé des Etudiants de France » qui intègre une structure d'hébergement pour 16 étudiants en situation de handicap inscrits dans un cursus universitaire de droit commun. Ce soutien a permis la création d'un pôle de soins ambulatoires ouvert à tous les étudiants, regroupant un centre de santé, un centre d'éducation et de planification familiale et un relais Etudiants-Lycéens.

Site : <http://www.fsef.net/>

## Citoyenneté, lutte contre les discriminations

La Région soutient, par un ensemble de dispositifs et d'actions, l'amélioration des conditions de vie citoyenne. Elle est engagée dans la **lutte contre les préjugés** et pour un changement de regard sur le handicap.

**Dans le cadre de l'appel à projets « lutte contre les discriminations »** des projets liés au handicap et à l'accessibilité sont financés chaque année depuis 2008. En 2013, **10 projets** sur les 60 financés (16%) étaient liés au handicap mental et psychique, à l'accessibilité des lieux publics, aux liens entre handicaps (visuel, moteur, auditif) et aux pratiques artistiques et citoyennes (théâtre, danse, conférences-débats), à l'accessibilité des logements pour personnes âgées dépendantes, à l'accès aux bases de loisirs.

A noter également la présence d'un « **club Féminisme et handicap** » au sein du Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes/hommes, qui travaille sur l'édition d'un Guide pratique en vue de l'inclusion des femmes en situation de handicap dans les associations féministes.

### **Zoom sur :**

#### **L'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir »**

L'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » a été retenue en 2011 et 2012 dans le cadre de l'appel à projets « lutte contre les discriminations » pour son travail sur la **double discrimination** que subissent les femmes en situation de handicap.

La Région a soutenu le cycle de conférence « Le Handicap, Parlons-en ! » organisé par l'association à hauteur de 25 000€ (37%) en 2013.

Site : <http://www.femmespourledire.asso.fr/>

## Culture

L'intégration des personnes en situation de handicap dans les activités culturelles est à double mouvement. D'une part, doit leur être donnée la possibilité de mettre en valeur leur **potentiel créatif** ; d'autre part, les lieux culturels doivent leur être accessibles.

La Région soutient des **initiatives associatives d'accessibilité culturelle**. Ainsi, le CRTH (Centre de ressources théâtre handicap) a bénéficié d'une subvention régionale pour son dispositif d'accompagnement au théâtre de personnes déficientes visuelles. L'association IVT (International Visual Théâtre) a été aidée pour le développement d'actions en direction des personnes sourdes et malentendantes.

La Région intervient également en soutien à l'**accessibilité des établissements culturels franciliens**. Plusieurs dispositifs permettent de soutenir les opérations d'investissement des établissements culturels franciliens (cinéma, théâtres, conservatoires, médiathèques, lieux patrimoniaux...). Ces travaux peuvent être l'occasion de renforcer l'accessibilité des lieux dont l'accessibilité physique avec l'installation de rampes d'accès, ou d'ascenseurs, et l'accessibilité aux handicaps visuels et sonores avec l'acquisition de matériels d'audio description ou l'installation de boucles magnétiques.

### Zoom sur :

#### **Le Musée de la Grande guerre de Meaux (77)**

Le Musée de la Grande guerre a ouvert le 11 novembre 2011 à Meaux. Il a bénéficié d'un soutien régional de plus de 6 millions d'euros (25% du coût total).

Le musée s'est vu attribué le label « Tourisme et Handicap » pour la mise en œuvre de moyens assurant un accueil de qualité. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer au musée ou pour lesquelles la visite nécessite une préparation importante, une malle multi-sensorielle peut être présentée par un médiateur du musée dans les classes ou les locaux adaptés. Les sons, les odeurs, les objets à toucher permettent de ressentir et de comprendre le discours historique du musée.

Site : <http://www.museedelagrandeguerre.eu/>

#### **L'association Cemaforre**

Grâce au soutien régional (30 000€), l'association Cemaforre a engagé en 2013 la réalisation du Mémento « accessibilité culturelle », outil d'accompagnement pour la gouvernance, réflexions et propositions pour l'introduction d'un volet Accessibilité culturelle dans le cadre de l'Agenda 22, et poursuit des axes d'étude et de recherche sur les processus de discrimination.

Site : <http://www.cemaforre.asso.fr/>

## Sports

La Région consacre un budget annuel de 170 000 € pour l'acquisition de **matériels spécifiques et véhicules adaptés**, destinés à la pratique sportive de personnes en situation de handicap, en collaboration étroite avec le Comité Ile-de-France Handisport.

La Région finance également la construction et la rénovation de **piscines**. Pour que le soutien régional soit possible, les projets doivent obligatoirement comporter la création d'une **rampe d'accès** au bassin d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap et d'une **potence d'accès** au bassin de nage. 41 projets de réhabilitation, de construction ou d'extension de piscines ont été ainsi subventionnés depuis 2007.

La Région subventionne également les événements et manifestations sportives. En 2013, la Région a subventionné **7 manifestations handisportives** ou en sport adapté dont le 10ème Tournoi de Villemomble à l'épée et au fleuret handisport 2013, le Championnat de France d'équitation de sport adapté, le Championnat de Tennis de table de sport adapté. La Région soutient également le **Défestival**, rencontre sportive et festive tout public porté par Ryadh Salem.

Enfin dans le cadre des « **Ambassadeurs du sport** », la Région veille à la visibilité des champions paralympiques pour que les handisports et sports adaptés soient promus au même titre que les autres.

### **Zoom sur :**

#### **CAP' Loisirs Sportif**

Parce qu'il est aussi important d'intervenir au sein des structures, CAP' Loisirs Sportif a été créé en 2012, grâce au soutien régional, afin de proposer des Espaces sportifs mobiles (ESM) aux établissements médico-sociaux ou aux collèges/lycées accueillant des jeunes en situation de handicap.

Ce projet est piloté et mis en œuvre par l'Union nationale des centres sportifs de plein Air (UCPA) en lien avec les Fédérations Françaises Handisport et Sport Adapté. En 2013, 1.200 séances ont ainsi pu être organisées.

## Tourisme et Loisirs

Dans le cadre général de la **Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs** (SRDTL), deux projets ont été soutenus depuis 2012. Un projet de l'association Escapade Liberté Mobilité et un projet de l'association Animation Insertion et Culture Vélo pour l'acquisition d'une dizaine de vélos adaptés, et d'accessoires spécialisés, afin de développer sur Paris des services vélo pour personnes à mobilité réduite.

La Région mène depuis 2006 une action spécifique de mise en accessibilité des **bases de loisirs**. Près de 700 000€ ont été affectés en 2013 sur cette action. L'accès social est également facilité au travers du dispositif **Tickets Loisirs**. Distribué à des structures œuvrant en faveur des jeunes défavorisés, des familles les plus modestes et des personnes en situation de handicap, ce sésame ouvre l'accès aux onze Bases Régionales de Plein Air et de Loisirs ouvertes au public ! En 2013, 91 188 tickets ont été distribués.

Enfin la Région souhaite rendre les **Réserves naturelles régionales** plus accessibles. Deux RNR sont d'ores et déjà accessibles (Observatoire ornithologique de la RNR du Bassin de la Bièvre et RNR des Seiglats) et cinq projets sont en cours. C'est également le cas de la coulée de l'interconnexion des TVG, baptisée « la Tégéval », promenade de 20 kilomètres accessible aux personnes à mobilité réduite. La région a soutenu cette mise en accessibilité de la Tégéval à hauteur d'1,8 millions d'euros.

### **Zoom sur :**

#### **L'association Escapade Liberté Mobilité (ELM)**

La Région a soutenu à hauteur de 100 000€ en 2013 le projet de l'association ELM qui propose aux personnes en fauteuil des activités de plein air en milieux de nature non aménagés : des balades ludiques, récréatives ou culturelles pour toutes générations, individuels ou groupes, particuliers ou établissements, avec ses bénévoles et accompagnants. La Région a notamment soutenu la réalisation du prototype d'un nouveau véhicule permettant de rendre les milieux naturels plus accessibles.

Site : <http://www.escapadelibertemobilite.org/>

#### **La base de loisirs de Cergy-Neuville (95)**

En 2012, le Trophée national de l'accessibilité a été décerné à la base de loisirs de Cergy-Neuville, suite aux nombreux aménagements réalisés avec le soutien de la région tels que la mise aux normes des espaces sanitaires, la ligne de vie pour le handicap visuel, les fauteuils tout terrain de type Joëlette, la mise en place d'un système audio plage pour les personnes malvoyantes, l'acquisition de fauteuils pour personnes à mobilité réduite leur permettant l'accès à la baignade, la mise en place de rampes paysagères, l'aménagement de l'activité « voile » avec ponton spécifique et portique d'embarquement, etc.

Site : <http://www.basedeloisirs95.com/>

## Coopération décentralisée

Par la mobilisation de ses dispositifs et son accompagnement financier, la Région s'implique également au titre de son action internationale aux côtés des acteurs franciliens de la **coopération** et de la **solidarité**, dans la mise en œuvre de projets tournés vers les personnes en situation de handicap.

Elle contribue ainsi à améliorer, en Ile-de-France et dans les pays concernés, leurs conditions d'accueil et de vie, et favorise tout particulièrement l'accès des plus jeunes aux activités éducatives et de loisirs. Elle favorise aussi la **sensibilisation** à ces questions des Franciliens et des populations des territoires où se déroulent ces actions.

### **Zoom sur :**

#### **Le centre pour malvoyants d'Hué au Vietnam**

Dans le cadre du **dispositif ARAMIS** (Aide régionale aux associations pour les microprojets internationaux de solidarité) la Région a soutenu en 2012 à hauteur de 12 500€ l'association francilienne Enfance Espoir dans son projet d'agrandissement d'une école pour **enfants atteints de cécité**. L'école peut désormais accueillir dans de bonnes conditions 80 enfants contre 45 auparavant.

#### **L'institut des Jeunes Sourds de Brazzaville au Congo**

Toujours dans le cadre du dispositif ARAMIS, la Région a soutenu en 2012 à hauteur de 10 000€ l'association francilienne Comité Tiers Monde Sourd dans son projet d'achat d'un car scolaire pour améliorer l'accessibilité de l'institut des Jeunes Sourds de Brazzaville. 60 enfants pourront être transportés chaque jour.



## Région responsable

De par sa vocation englobante, la démarche Agenda 22 concerne également l'institution régionale.

La Région poursuit l'**accessibilité des bâtiments institutionnels et administratifs** par une mise aux normes permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite, sur plusieurs exercices et l'ensemble des sites. Cet objectif reste un défi étant donné l'ancienneté du bâti, et dans l'attente du déménagement vers un siège unique. 360 000€ ont été consacrés à cette action en 2013.

La Région est également soucieuse de rendre sa **communication institutionnelle** accessible. Le nouveau portail [iledefrance.fr](http://iledefrance.fr) mis en ligne en mars 2007 offre un très haut niveau d'accessibilité. Dans le contenu de sa communication internet et écrite, par des **exemples innovants et emblématiques** d'actions régionales, la Région agit pour changer le regard sur le handicap.

La Région s'est également engagée dans l'élaboration d'une convention avec le **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique** (FIPHFP) afin de développer sa politique globale d'accueil et de maintien dans l'emploi en faveur des agents reconnus travailleurs handicapés à la Région. Cette convention ouvre la possibilité de déployer, sur une période de trois ans, différentes initiatives pour faciliter les conditions d'accueil de ces agents et met l'accent sur quatre axes majeurs : le maintien dans l'emploi, le recrutement, la communication et la formation. L'objectif est d'atteindre les 6% de taux d'emploi d'agents en situation de handicap. Le taux d'emploi à la Région a connu une progression positive depuis 2006, passant de 1% en 2007 à 3,7% en 2012.